

Comité Partenarial Réunion n°2 du 5 février 2013 – Compte rendu

Présents :

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	Maire
Marie-Claire CUTILLAS	Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, à l'emploi, à l'insertion, à la famille, au jumelage et à la coopération décentralisée
Anne-Marie DOUGNIAUX	Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au développement durable, à l'hygiène, à la salubrité et à l'assainissement
Jean FERET	Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à la petite enfance, au suivi des travaux dans les bâtiments scolaires et aux réseaux de télécommunication
Annie PIOFFET	Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à la culture, aux sports
Jouda PRAT	Conseillère municipale déléguée au Plan de développement durable et à l'Agenda 21
Dominique MICHEL	Direction Départementale des Territoires – Chargée de mission A21 - PCET
Pierre MATHON	Conseil régional Ile de France / Direction de l'environnement – Service Agenda 21
Céline BRAILLET	Département de l'Essonne – Délégation au Développement Durable et Solidaire – Chef de projet Agenda 21
Florian DUVAL	Département de l'Essonne – Délégation au Développement Durable et Solidaire – Stagiaire
Pascal GRAIN	Office National des Forêts– Agence Interdépartementale de Versailles
Mme LECRY	Communauté de Communes du Val d'Essonne – Chargée de mission Développement durable
Christian PAUMIER	Association A.S.E.C. - Président
Jean-François POITVIN	Association A.D.E.M.O. – Président
Claude ROUMEJON	Association MENNECY ECHANGE BONI
Alain MOREAU	Proviseur - Lycée Marie LAURENCIN
Gérald GALLET	Directeur des Services Municipaux
Claudine KABELAAN	Chargée de mission Agenda 21
Raphaël GAUTHIER	Cabinet ARGOS – Consultant

Excusés :

Xavier DUGOIN	SIARCE – Président
Jean-Claude CODUYS	Groupement des 7 A.F.U.L.S.

Absents :

Damien MARILLER	Conseiller municipal
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne – Responsable Dév. durable et mutations économiques
Laurent DELAGE	Chambre de l'Artisanat et de Métiers de l'Essonne
Franck MARLIN	SIREDOM – Président
Groupe Accompagn'âge	CCAS
Christian SUZANNE	Collège de Villeroy – Principal

Ordre du jour

- Etat d'avancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21
- Synthèse du diagnostic territorial partagé
- Présentation des enjeux territoriaux
- Suite de la démarche
- Questions diverses

Déroulement

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecy, ouvre la 2^{ème} réunion du Comité Partenarial de suivi de l'élaboration de l'Agenda 21. Il remercie les participants pour leur présence.

Madame Jouda PRAT, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21, intervient pour rappeler l'état d'avancement général du processus engagé et donne la parole au représentant du cabinet ARGOS pour présenter la synthèse du diagnostic territorial partagé.

Raphaël GAUTHIER, consultant au cabinet ARGOS, rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour et présente les conclusions du diagnostic territorial réalisé suite aux différentes investigations (cf. diaporama ci-joint).

Echanges entre les participants

Suite à la présentation du cabinet ARGOS, un temps d'échanges et de réactions entre les participants s'ouvre :

- Mme LECRY soulève combien la question des transports est fortement mise en avant. Elle rappelle que la Communauté de Communes du Val d'Essonne a conçu un schéma des circulations douces du Val d'Essonne (validé en février 2012).
Elle précise par ailleurs qu'une réunion aura lieu avec l'ensemble des communes de la CCVE pour évoquer le dossier de restructuration du réseau de bus.
Les effets de ce schéma sont encore peu visibles pour la population, ce qui explique pour partie le fait que les participants au temps de concertation n'aient pas nécessairement mis celui-ci en avant.
- M. POITVIN souligne que la question des transports est une problématique beaucoup plus globale et dépasse le seul cadre du territoire de Mennecy. Celui-ci sera d'ailleurs fortement impacté par les évolutions à venir concernant la RD 191.
- M. DUGOIN-CLEMENT ajoute que les enjeux liés aux transports en commune relève d'un territoire relativement large, compte tenu des problématiques propres à la région francilienne. Cela interroge donc l'aménagement d'un territoire plus important.

- M. FERET pointe la question de la gare routière qui va être déchargée d'une partie des flux de véhicules après la suppression effective du passage à niveau n°19, ce qui ne sera pas sans entraîner des complications quant à la fluidité des bus sur la déviation qui verra elle son trafic augmenter.
- Mme MICHEL s'interroge sur la visibilité de la démarche Agenda 21 sur la commune de Mennecey et sur le degré de mobilisation des habitants vis-à-vis du processus engagé. Elle préconise de déterminer une communication sous forme d'affichage permanent, et de définir une identité visuelle claire.
- M. DUGOIN-CLEMENT rappelle que la Ville s'est efforcée de communiquer autant que possible sur les temps de concertation ouverts durant cette phase de diagnostic en usant de l'ensemble des moyens de communication disponibles. Le taux de retour du questionnaire auprès des agents municipaux est plutôt élevé.
- M. POITVIN intervient pour souligner que, comparé à la mobilisation de la population durant l'élaboration de l'Agenda 21 du Département de l'Essonne, le degré de mobilisation sur Mennecey est, toute proportion gardée, comparable.
- M. MATHON rappelle que les effets d'un Agenda 21 sont perceptibles à une échelle de 10 ans. Il souligne qu'il s'agit d'une démarche à long terme, qui s'inscrit dans la durée.
- M. DUGOIN-CLEMENT fait le constat que les Menneçois sont plutôt dans une position d'attentisme quant à la démarche d'Agenda 21, et que parallèlement il n'est pas évident aux actifs du territoire (qui travaillent très majoritairement en dehors de la commune) de pouvoir se mobiliser durant les soirs de semaine.
- M. FERET suggère que si la communication est nécessaire vis-à-vis de l'ensemble de la population, il convient aussi d'imaginer des opérations de communication plus ciblées en fonction des relais d'opinion sur le territoire.
- M. PAUMIER relève qu'il est nécessaire que l'Agenda 21 soit une démarche qui puisse s'accompagner d'actions et d'exemples concrets pour que cela puisse avoir un sens et un impact auprès des habitants.
- M. POITVIN pointe l'absence de Plan Communal de Sauvegarde sur la commune. Or, des projets comme celui de Cerny (exploitation d'un quai de chargement au dépôt d'hydrocarbures) ou celui du « Barreau sud » sont de nature à impacter le territoire de Mennecey.

Prochain rendez-vous !

Forum 21 d'avenir : le 6 avril 2013 (à partir de 13h45 – salles Marianne)
